



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 19 décembre 2016

Sainte-Croix, le 12 décembre 2016 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. NATURALISATION SANS AUDITION	2
3. RECEPTIONS DES NOUVEAUX HABITANTS ET NOUVEAUX CITOYENS (18 ANS).....	2
4. CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL COMMUNAL ET SEMAINE DE LA COMMISSION DE GESTION.....	3
5. REVISION DU PLAN DE QUARTIER « COMBE-AUX-GUERRAZ »	3
6. REAMENAGEMENT ET ASSAINISSEMENT DES RUES DU JURA, DU PETIT-MONTREUX ET DU CHEMIN DE LA TINE	3
7. ROUTE CANTONALE 254 B-P VUITEBOEUF-SAINTE-CROIX	3
8. REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL.....	3
9. POSTULAT YVAN PAHUD "BVA : TRANSFERT DE DONNEES PERSONNELLES DU CITOYEN ET ENTREPRISE D'INTEGRATION SOCIALE".....	3

1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 9 décembre 2016 pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

MM. Patrick Guye et Jean-François Thévenaz, respectivement chauffeur qualifié polyvalent et employé polyvalent au Secteur des Travaux pour 10 ans de service. MM. Pascal Hinni et Pierre Junod, respectivement employé à la voirie et employé polyvalent au Secteur des travaux pour 30 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur fidélité auprès de notre institution.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Corinne Besson Petitpierre, en qualité de stagiaire au Service Urbanisme et Bâtiments dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle, du 10 octobre 2016 au 31 janvier 2017.
- M. Brian Risso, en qualité de stagiaire assistant de bureau à l'Administration du Service Technique, via l'ORIF du 18 novembre 2016 au 31 juillet 2017.
- M. Raphaël Monti, employé polyvalent au Secteur des travaux, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 1^{er} décembre 2016 pour une durée de 6 mois.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Théo Jeanmonod, apprenti employé de commerce, avec effet au 30 septembre 2016.

Nous tenons à le remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Daniel Burdet, contremaître au Secteur des bâtiments, pour le 31 mars 2017.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant plus de 34 ans et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentée par :

- Mme Stefania Rachele MAGNO, née ZASSO le 24 mars 1974, s'étendant à son époux M. Mirco MAGNO, né le 19 octobre 1971 et à leurs enfants Massimo, né le 3 avril 2001 et Diego, né le 2 juin 2003, ressortissants italiens.

3. Réceptions des nouveaux habitants et nouveaux citoyens (18 ans)

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2016, le 28 novembre dernier. Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes et ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'un carnet de bons "Bienvenue chez vous" pour différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix. Cet événement a permis aux Municipaux d'exposer leur dicastère et aux représentants des églises et des pompiers de présenter leurs activités.

La Municipalité a fixé la réception des nouveaux citoyens (18 ans) des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget le vendredi 27 janvier 2017. Cette cérémonie permettra aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités, ainsi qu'avec le SDIS.

4. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal et semaine de la Commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2017 auront lieu les lundis 27 mars, 26 juin, 23 octobre et 18 décembre 2017, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2016 a été fixée du 8 au 12 mai 2017.

5. Révision du Plan de Quartier « Combe-aux-Guerraz »

A la suite de l'approbation par le Conseil Communal, qui comprenait la levée des oppositions, de la révision PQ Combe aux Guerraz lors de la séance du 26 octobre 2016, deux opposants ont fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Une audience, avec une visite sur place, s'est déroulée le 12 décembre 2016. Nous restons dans l'attente de l'arrêt de la Cour.

6. Réaménagement et assainissement des rues du Jura, du Petit-Montreux et du chemin de la Tine

L'enquête publique est ouverte du 19 novembre au 18 décembre 2016. Une séance d'information, à l'attention des riverains, s'est déroulée le 24 novembre dernier.

7. Route cantonale 254 B-P Vuiteboeuf-Sainte-Croix

La Municipalité a été informée par M. le Voyer que des travaux d'entretien sont prévus au budget 2017 du Canton, pour la réfection des virages du tronçon de la côte. Ils s'effectueront à condition que le budget soit accepté par le Grand Conseil.

8. Règlement du Conseil communal

Le nouveau règlement du Conseil communal a été envoyé au Service des communes et du logement en date du 2 décembre 2016 pour ratification par la Cheffe du département des institutions et de la sécurité. Dès que ce dernier aura été approuvé, un exemplaire sera remis à chaque membre du Conseil communal, conformément à l'art. 107, al. 2 du nouveau règlement.

9. Postulat Yvan Pahud "BVA : transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale"

Au sujet du postulat de M. Yvan Pahud "BVA : transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale", la Municipalité répond aux questions suivantes :

1. Quelles données personnelles sont réellement fournies par notre commune et à qui celles-ci sont-elles transmises par le biais du BVA ?

Réponse : Les données transmises au BVA sont le nom, prénom, sexe, date de naissance, état civil et adresse, ainsi que la commune d'origine pour les personnes de nationalités suisses et la nationalité pour les personnes étrangères, conformément à l'art. 22 de la Loi sur le contrôle des habitants (LCH), ainsi qu'à la circulaire du 30 mai 2016 du Service de la Population aux Contrôles des habitants du canton.

Le traitement des données personnelles et les travaux de publipostage sont entièrement effectués en interne et de manière confidentielle. Elles ne sont en aucun cas transmises aux annonceurs en direct (courrier, courriel ou par téléphone). La Fondation n'est pas habilitée à céder ou vendre des listes de données communales à d'autres organismes ou entreprises, ainsi qu'à des particuliers, ni ne les utilise à une autre fin que celle annoncée.

1. Est-on certain que tous les habitants sont informés que leurs données personnelles sont utilisées à des fins de marketing ?

Réponse : La Municipalité a pris les mesures qu'elle a jugées nécessaires par le biais d'un communiqué de presse paru dans un "Tout ménage" du journal local. Par ailleurs, la procédure pour toutes nouvelles inscriptions (arrivées) au Contrôle des habitants comporte une annotation qui stipule : "Par ma

signature, j'/nous atteste/ons avoir reçu la fiche d'information sur le BVA". Le nouvel arrivant a alors le choix d'accepter ou refuser cette transmission. D'autre part, si un habitant ne souhaite pas que ses données personnelles soient transmises au BVA, il en informe le Contrôle des habitants qui transmettra l'information au BVA.

Il convient toutefois de relever que la Fondation BVA achète également une partie de ses données, adresses comprises, à d'autres fournisseurs. Ainsi une personne indiquant à sa commune qu'elle ne souhaite pas ou plus que ses données soient transmises pourrait continuer à recevoir des envois publicitaires effectués par la Fondation BVA. Les habitants qui ne veulent pas recevoir de publicité sont invités à s'inscrire sur la liste "Robinson". Les sociétés membres de l'Association suisse de marketing direct (ASMD), à laquelle la Fondation BVA est affiliée, se sont engagées à ne pas envoyer de la publicité aux personnes figurant sur cette liste.

2. Quel est le cadre légal concernant la protection des données ?

Réponse : Le cadre légal concernant la protection des données est la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD) du 11 septembre 2007 qui stipule à l'art. 1 : "La présente loi vise à protéger les personnes contre l'utilisation abusive des données personnelles les concernant" et son règlement d'application (RLPrD).

3. Combien de personnes travaillent pour le BVA sur notre commune ?

Réponse : Après renseignements pris auprès du BVA, la Fondation n'emploie aucun habitant de notre commune dans ses ateliers protégés. Au niveau cantonal, la Fondation emploie une centaine de personnes, dont une quinzaine sont affectées au traitement des données personnelles.

Nous vous souhaitons d'agréables Fêtes de fin d'année, de même qu'à vos proches, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'Année 2017.

La Municipalité

Distribution :

Laurence	VARELA	Présidente du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Lionel-Numa	PESENTI	Municipal
Olivier	GUIGNARD	Municipal
Stéphane	MERMOD	Secrétaire du Conseil communal
Jean Bruno	WETTSTEIN	Président du groupe PLR
Pierre-Alain	GERBER	Président du Parti Socialiste
Yvan	PAHUD	Président du Parti UDC

Chefs de Service et personnel communal
Membres du Conseil communal